



APPEL À MOBILISATION POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



Le 28 avril est la Journée Mondiale de la Santé et de la Sécurité au travail, journée décidée par l'Organisation Internationale du Travail. C'est un moment crucial pour mettre en lumière les enjeux liés à la santé et à la sécurité des travailleurs et travailleuses. A cette occasion, le 25 avril 2024, la CGT appelle à la mobilisation pour qu'enfin des mesures soient prises par le patronat et le gouvernement.

Rappelons que dans le monde, chaque année, plus de 2,78 millions de décès sont liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles, sans compter les 374 millions d'accidents du travail non mortels.

A Roissy, au fil des années, nos conditions de travail se sont fortement dégradées. L'aéroport est de plus en plus souvent le théâtre d'accidents du travail parfois tragiques, provoqués par un environnement professionnel devenu alarmant:

- Accident mortel d'une salariée chez LadyBird en juillet 2022,
- Décès d'un intérimaire d'Adecco, mort du Covid après avoir déchargé les avions provenant de Chine (mai 2021),
- Doigts écrasés d'un salarié à Mécapiste,
- Nombreux accidents touchant les intérimaires de Roissy : 4 doigts coupés chez Barlhev, chute de hauteur à AdP, pied écrasé par une stalle à chevaux chez Aéropiste ;
- Dos cassés des bagagistes,
- Agressions par les passagers du personnel de l'escale et des agents de la sûreté,
- Un salarié sur deux victimes d'accident du travail chez Fedex,
- Cancers du sein des hôtesses de l'air et des travailleuses de nuit,
- Multiples cancers répétés des avitailleurs de la piste,
- Suicides et tentatives de suicide chez ADP, Air France, GPA, Douane...

Dans chaque entreprise, nous devons construire le rapport de force pour des conditions de travail garantissant la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

Conscient.e.s des défis majeurs auxquels nous sommes confronté.e.s en matière de santé et de sécurité au travail à l'Aéroport de Roissy, l'Union locale CGT de Roissy a pris l'initiative d'adresser une demande formelle au préfet : nous revendiquons la création d'une Commission Santé et Sécurité au Travail spécifique à notre aéroport. Cette commission, placée sous l'autorité directe du préfet de Roissy, se composerait de membres essentiels pour une action efficace : représentants de la CRAMIF, de l'Inspection du Travail, des services de santé au travail ainsi que les organisations syndicales et des représentant.e.s des grandes entreprises de Roissy-CDG.

Nous tenons fermement à ce que les décideurs clés - à savoir les compagnies aériennes, les gestionnaires d'aéroport, les entreprises de fret et d'intérim - assument pleinement leurs responsabilités en terme de santé et de sécurité des travailleuses et travailleurs de l'aéroport. Cette démarche doit marquer un tournant dans notre engagement pour le bien-être et la protection des salarié.e.s.

Tout retard dans la mise en œuvre d'une démarche collective de prévention entrainerait la responsabilité directe du Préfet et des entreprises donneuses d'ordre de l'aéroport.

Rassemblement le 25 avril 2024 à 10h30 devant la Moszar, parking PR.

Nous invitons les syndicats et salarié.e.s de Roissy à prendre la parole sur les conditions de travail et les accidents du travail.



Union Locale des syndicats CGT de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle

Monsieur J. HARNOIS Préfet

Monsieur le Préfet,

Roissy, le 27 mars 2024

La santé et la sécurité au travail ne sont pas seulement des obligations légales, elles sont avant tout une priorité humaine et sociale essentielle. Dans un environnement de travail aussi dynamique et complexe que celui de l'aéroport, garantir la sécurité et le bien-être des salarié.e.s est un enjeu majeur qui requiert une attention et une action constantes.

Ces dernières années, plusieurs accidents mortels ou très graves sont venus rappeler que l'aéroport constitue un environnement aux risques élevés. Nous constatons que ces risques sont souvent liés à la co-activité de multiples entreprises, travaillant le plus souvent dans l'urgence autour de la touchée de l'avion. Ils sont communs aux travailleurs et travailleuses et aux entreprises qu'elles soient donneuses d'ordre ou sous-traitantes. Une approche globale tout autant que la mise en commun des différentes mesures de prévention particulières à chaque entreprise s'imposent. Toute autre approche engagerait la sécurité des travailleuses et travailleurs sur l'aéroport.

C'est pourquoi nous, Union Locale CGT de Roissy, exigeons la création d'une commission dédiée à la santé et à la sécurité au travail au niveau de l'aéroport et mise sous la responsabilité du préfet. Cette commission se doit d'être un véritable espace de dialogue et de décision, où les représentant.e.s des salarié.e.s, des principaux employeurs et organisations du travail de la plateforme, la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France), les services de médecine du travail, ainsi que l'Inspection du Travail, pourront travailler ensemble de manière constructive et proactive. L'objectif de cette commission serait double : d'une part, identifier et évaluer les risques spécifiques liés aux différentes activités de l'aéroport, par exemple à partir d'une analyse partagée des accidents les plus graves ; d'autre part élaborer et mettre en œuvre des mesures concrètes pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles. La collaboration entre les différents acteurs est essentielle pour combiner expertises, expériences et points de vue, afin de développer des stratégies de prévention efficaces et adaptées.

D'ailleurs l'organisation par vos soins pendant la période Covid, d'une réunion avec les entreprises de Roissy pour éviter la transmission du Covid (malheureusement sans les organisations syndicales) a démontré la pertinence d'une telle démarche.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'une telle commission serait un pas important vers une amélioration significative des conditions de travail à l'aéroport. Cela démontrerait également un engagement fort de toutes les parties prenantes envers la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses, qui sont, rappelons-le, le cœur et le moteur de l'activité aéroportuaire.

Par cette initiative, nous souhaitons envoyer un message clair : la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses ne sont pas négociables. Elles constituent un droit fondamental et un élément crucial pour la qualité et la pérennité du travail au sein de notre environnement aéroportuaire.

Nous appelons donc à la création rapide de cette commission, dans un esprit de collaboration et de responsabilité partagée, pour le bien-être et la sécurité de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses de l'aéroport. L'arrivée des Jeux Olympiques et de la suractivité aéroportuaire qui en résulte doit être l'occasion de poser les premiers jalons de cette commission. D'autant que la forte présence de salarié.e.s recruté.e.s dans l'urgence et sans expérience, ne peut qu'accentuer les risques aéroportuaires. Tout accident entraînerait des conséquences sur le bon fonctionnement des aéroports pendant cette période cruciale. Le refus d'une telle démarche, entraînant donc une hausse d'accidents du travail, engagerait votre responsabilité.

Nous attendons votre réponse avec impatience et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.